



Charte Electriciens sans frontières

Electriciens sans frontières a pour objet de conduire ou de participer à des actions de solidarité internationale qui utilisent l'accès à l'électricité et/ou à l'eau comme levier de développement. Ces actions mobilisent les adhérents d'Electriciens sans frontières¹ qui apportent à la fois leurs compétences et leur volonté de s'engager collectivement au bénéfice de populations démunies.

Les adhérents d'Electriciens sans frontières mettent leurs savoir-faire et leurs compétences au service du Développement Durable.

Electriciens sans frontières fédère des associations régionales qui facilitent, soutiennent, coordonnent, valorisent et veillent à la capitalisation des actions de leurs adhérents. Cette organisation fédérale est facteur de cohésion, de coopération et de mutualisation au sein de ce collectif associatif. Elle est un atout dans la préparation, la conduite et l'efficacité des actions menées au bénéfice de populations qui ne disposent pas encore d'un accès aux services essentiels que sont l'énergie et/ou l'eau.

La présente Charte décrit les valeurs et les engagements qui constituent la culture commune d'Electriciens sans frontières². Leur respect et leur mise en œuvre sont les clés de la réussite collective. Ils dictent les attitudes de tous les adhérents dans leur participation aux activités d'Electriciens sans frontières.

Les valeurs d'Electriciens sans frontières, ses objectifs, ses principes et ses engagements sont des guides de conduite clairs, connus, partagés et respectés par tous les adhérents. Ils engagent les adhérents et leurs élus. Ils conditionnent le fonctionnement des associations régionales, de la fédération et des instances nationales en exigeant de chacun intégrité, rigueur et professionnalisme.

Chaque association régionale adhérent à la fédération Electriciens sans frontières s'assure du respect par ses adhérents des présentes valeurs et engagements. Elle met en œuvre les procédures statutaires prévues en cas de manquement.

¹ Les adhérents sont bénévoles mais peuvent bénéficier, pour certains d'entre eux, de facilités comme le mécénat de compétences, la prise en charge de formations Electriciens sans frontières, etc...

² La note de référence « Guide de l'adhérent » décline de manière opérationnelle les engagements individuels et collectifs inscrits dans la présente Charte.

Approuvée par l'assemblée générale extraordinaire du 16 juin 2009

9, avenue Percier - 75008 Paris

Tél. : 33 1 40 42 82 64 - Fax : 33 1 40 42 82 78

Email : contact@electriciens-sans-frontieres.org

www.electriciens-sans-frontieres.org

Association Loi 1901 - SIRET n° 394 528 897 00041 - Code APE 9499 Z



1) Les fondamentaux

1.1 Respect de la personne

Electriciens sans frontières adhère aux principes universels partagés par l'ensemble des Organisations de Solidarité Internationale, notamment ceux énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail.

1.2 Sens du collectif

Electriciens sans frontières s'implique prioritairement dans des dynamiques collaboratives avec les autres acteurs de la solidarité internationale.

Au sein d'Electriciens sans frontières, tous les acteurs : fédération, associations régionales, élus, adhérents ainsi que les salariés - dans le cadre de leurs missions - agissent au bénéfice d'un seul et même projet associatif qui s'appuie sur – et a pour raison d'être - des modes de fonctionnement qui sont nécessairement et résolument collectifs.

1.3 Solidarité

Les actions d'Electriciens sans frontières sont guidées par la recherche du développement socio-économique et culturel de populations qui n'ont pas encore – ou plus - accès aux services essentiels que sont l'énergie et/ou l'eau.

1.4 Transparence financière

Les associations régionales et la fédération Electriciens sans frontières sollicitent et mobilisent l'ensemble des financeurs – bailleurs publics, mécénat d'entreprise, générosité publique - susceptibles de co-financer en toute transparence nos actions.

Electriciens sans frontières est rigoureux dans l'usage des fonds recueillis et dans la traçabilité des dépenses engagées, et attentif à en maximiser l'efficacité et l'impact pour les bénéficiaires.



2) La gouvernance

2.1 Redevabilité

La transparence – vis-à-vis de tous les acteurs d'Electriciens sans frontières et de tous ses partenaires - guide l'ensemble des actions et structure l'organisation d'Electriciens sans frontières. Elle est un gage de sa crédibilité et de sa pérennité.

2.2 Partage

La solidarité interne et l'envie de partager compétences, savoir-faire, connaissances et expériences sont au cœur du fonctionnement associatif d'Electriciens sans frontières.

2.3 Démocratie interne

Electriciens sans frontières, tant au niveau des associations régionales qu'au niveau fédéral, met en place une animation participative dont les élus sont les moteurs et les garants.

2.4 Altruisme

Les adhérents sont au service du projet associatif commun visant à améliorer l'accès aux services essentiels que sont l'énergie et/ou l'eau pour les populations qui ne l'ont pas encore, ou plus. Ils conduisent ou participent à des actions, avec le souci constant de servir ce projet associatif commun ; ils n'attendent en conséquence aucune autre contrepartie que la satisfaction de faire œuvre utile.

2.5 Désintéressement

Les adhérents et les élus sont bénévoles. Ils trouvent dans l'engagement associatif un moyen d'épanouissement et de valorisation de leur savoir-faire, et l'occasion de donner du sens à leur action.

2.6 Compétences et ouverture

La réussite des actions menées par Electriciens sans frontières requiert la disponibilité, le maintien et le développement de compétences multiples et clairement identifiées.



3) Les activités

3.1 Ecoute

Les actions d'Electriciens sans frontières naissent de l'expression des besoins prioritaires des populations directement concernées.

3.2 Cohésion sociale

Electriciens sans frontières mène ou participe à des actions qui ne conduisent à aucune forme d'exclusion, et prend toutes les précautions pour limiter les risques de captation ou détournement de ses actions par un groupe ou une partie de la population bénéficiaire.

3.3 Refus de l'instrumentalisation

Electriciens sans frontières agit en toute indépendance politique, syndicale, ou religieuse, et intervient sans exclusive.

3.4 Cohérence

Toutes les actions d'Electriciens sans frontières respectent les valeurs et les principes qui fédèrent Electriciens sans frontières

3.5 Responsabilité dans la durée

La pérennité de l'accès aux services (énergie et/ou eau) est un enjeu prioritaire et une préoccupation constante des actions d'Electriciens sans frontières.